

Pièce 8 : Concertation préalable volontaire du public

Programme d'Études
Préalables au PAPI Giessen-
Lièpvrette

Table des matières

Table des illustrations	2
Table des tableaux	2
I. DEROULEMENT DE LA CONCERTATION PREALABLE VOLONTAIRE DU PUBLIC	3
A. RAPPEL DES GRANDES LIGNES DU PROJET DU PEP DE LA GIESSEN-LIÈPVRETTE	3
B. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE LA CONCERTATION PREALABLE ..	9
II. BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE	15
A. ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION	15
B. BILAN ET SUITES A DONNER A LA CONSULTATION	18
III. ANNEXE	25

Table des illustrations

Figure 1 : Inondations de juin 2018 sur la commune de Truchtersheim (SDEA).	3
Figure 2 : Périmètre du PEP de la Giessen-Lièpvrette (SDEA).....	Erreur ! Signet non défini.
Figure 3 : Compétences portées par le SDEA.	5
Figure 4 : Carte des périmètres des P.A.P.I portés par le SDEA.	6
Figure 5: Illustrations des 8 axes qui composent le programme d'études préalables de la Giessen-Lièpvrette (SDEA).	7
Figure 7 : Extrait de l'article DNA portant sur la concertation préalable du PEP Giessen-Lièpvrette. (DNA, 2024).....	10
Figure 8 : Extraits de la page dédiée au PEP Giessen-Lièpvrette sur le site internet du SDEA. (SDEA, 2024)	11
Figure 9 : Avis de concertation préalable volontaire du PEP Giessen-Lièpvrette (SDEA).	12
Figure 10 : Flyer de concertation préalable volontaire du PEP Giessen-Lièpvrette (SDEA)..	13
Figure 11 : QR code permettant d'accéder au formulaire de contribution de la concertation (SDEA).....	13
Figure 12 : Extraits du formulaire de contribution de la concertation (SDEA).....	14
Figure 13 : Réponses obtenues à la question suivante : Comment souhaitez-vous être informé sur les risques d'inondation et leur prévention ?	16
Figure 14 : Réponses obtenues à la question suivante : Sur quel(s) sujet(s) souhaiteriez-vous obtenir des informations en priorité ?	17
Figure 15 : Exemple de carte de vigilance météorologique (Météo France).....	21
Figure 16 : Exemple de l'interface d'APIC (Météo France).	22
Figure 17: Exemple de l'interface Vigicrues Flash (Vigicrues).	22

Table des tableaux

Tableau 1 : Tableau illustrant l'objectif de chaque axe de travail du programme d'études préalables du PEP Giessen-Lièpvrette (SDEA).	8
--	---

I. DEROULEMENT DE LA CONCERTATION PREALABLE VOLONTAIRE DU PUBLIC

A. RAPPEL DES GRANDES LIGNES DU PROJET DU PEP GIESSEN-LIEPVRETTE

En février 1990 des inondations ont touché le bassin versant du Giessen et de la Lièpvrette. Pour répondre à ses problématiques d'inondation, un premier PAPI Giessen-Lièpvrette a été élaboré et aura permis d'enclencher une dynamique à l'échelle du bassin en matière de culture du risque et d'amélioration de la résilience face au risque inondation.

Les inondations de 1990 ont démontré que ces événements engendrent d'ores et déjà des dommages importants : habitations, entreprises (commerces, industries), établissements recevant du public (écoles, mairies), personnes emportées.



Figure 1 : Inondations de février 1990 sur la commune de Sélestat (L'Alsace – Vanessa MEYER).

Aujourd'hui, les élus du territoire ont porté la volonté d'élaborer un Programme d'Etudes Préalables (PEP) au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) en vue de définir un plan d'action plus ambitieux pour la protection des populations.

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) a en effet pour finalité de réduire les conséquences dommageables des inondations sur la santé humaine, les biens, les activités économiques, l'environnement sur le bassin versant du Giessen-Lièpvrette.

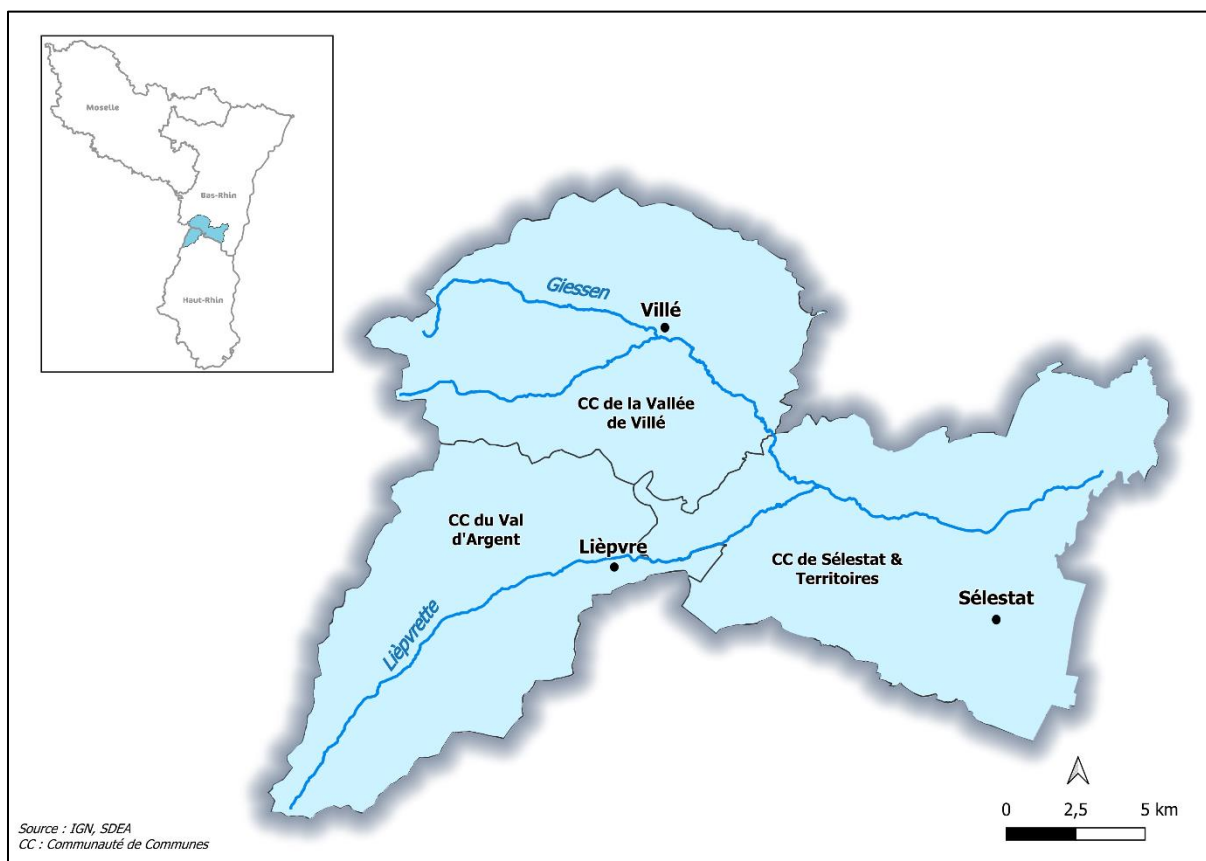


Figure 2 : Périmètre du PEP Giessen-Lièpvrette (SDEA, 2025).

Le bassin versant du Giessen et de la Lièpvrette est localisé à cheval sur le Bas-Rhin et le Haut-Rhin, au cœur de l'Alsace Centrale. Il regroupe 30 communes réparties en 3 intercommunalités : la Communauté de Communes de Sélestat, la Communauté de Communes de la Vallée de Villé (CCVV), la Communauté de Communes du Val d'Argent (CCVA).

Ainsi, les actions menées sur le territoire du PEP Giessen-Lièpvrette sont amenées à être pilotées par le SDEA.

Le SDEA, structure porteuse du PEP, est un établissement créé il y a plus de 80 ans qui assure un service public performant de l'eau potable, de l'assainissement-épuration, de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations, au bénéfice de plus d'un million d'utilisateurs dans 744 communes membres d'Alsace-Moselle.



Figure 3 : Compétences portées par le SDEA.

En ce qui concerne le risque inondation, le SDEA a structuré ses services en créant une unité « prévention contre les inondations » qui assure, en plus de l'animation du programme d'études préalable au PAPI Giessen-Lièpvrette, l'animation de deux PAPI complets, de deux PAPI d'intention et trois PEP :

- le PAPI Haute Zorn ;
- le PAPI Zorn Aval et Landgraben ;
- le PAPI d'intention III – Ried Centre Alsace ;
- le PAPI d'intention de la Sarre ;
- le PEP Moder ;
- le PEP Souffel ;
- le PEP Nord Alsace.

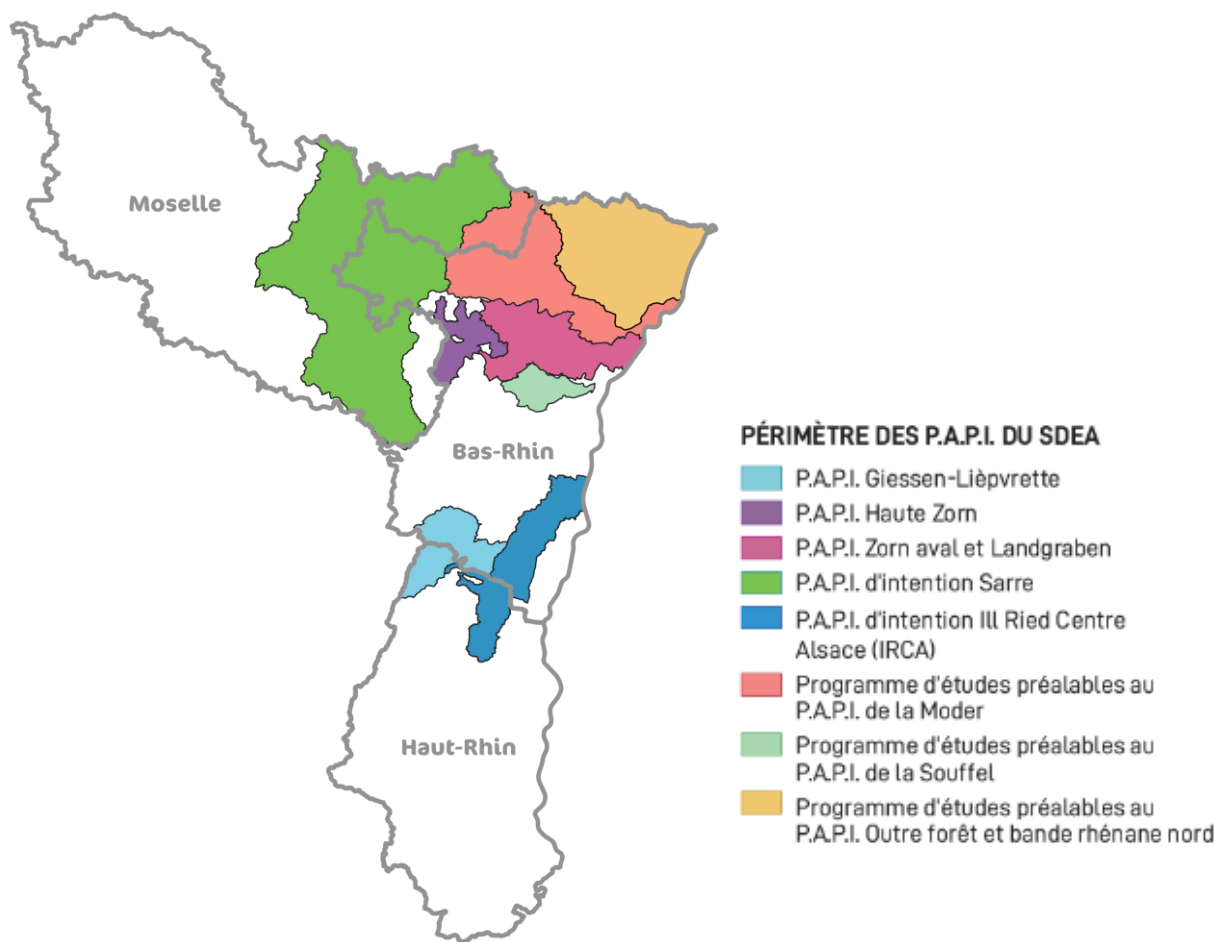


Figure 4 : Carte des périmètres des P.A.P.I. portés par le SDEA.

La stratégie mise en œuvre dans le cadre du PEP du Giessen-Lièpvrette vise à répondre aux problématiques d'inondations rencontrées sur le bassin versant du Giessen-Lièpvrette et à préparer au mieux le territoire à faire face aux événements climatiques dont la fréquence et l'intensité augmentent. Il n'existe pas de solution unique pour faire face aux inondations. Il est essentiel de travailler sur les différents leviers de la gestion des inondations que sont l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque, l'amélioration des systèmes de prévision, l'alerte et la gestion de crise. Il est également essentiel de poursuivre les efforts sur le bâti en zone inondable et de reconquête des milieux humides pouvant participer à l'écrêtement des crues et ainsi réduire l'intensité des inondations.

Le programme d'étude préalable qui fait l'objet de ce dossier comporte des actions sur les axes 1 à 8 (cf. Illustrations des 8 axes qui composent le programme d'études préalables du Giessen-Lièpvrette (SDEA). Le programme d'actions du PEP ne comporte pas d'actions de travaux (création d'ouvrage, travaux sur ouvrages existants). En effet, les travaux doivent dans un 1^{er} temps être définis sur la base des études prévues dans le PEP afin de garantir une approche globale et transversale de la gestion du risque inondation à l'échelle du bassin versant.

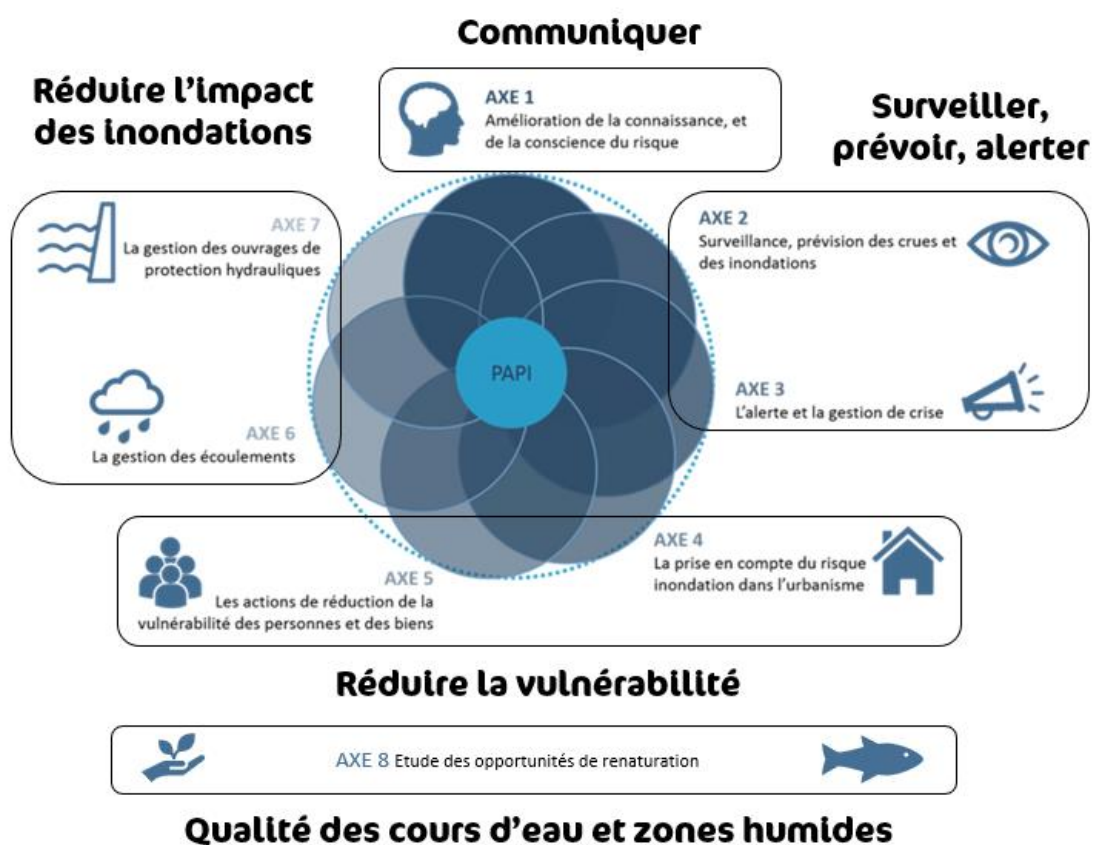


Figure 5: Illustrations des 8 axes qui composent le programme d'études préalables du Giessen-Lièpvrette (SDEA).

AXES	OBJECTIFS
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	Compléter les connaissances sur le risque inondation à l'échelle du territoire dans l'objectif de préparer un programme d'aménagement de protection contre les inondations et optimiser la culture, la mémoire du risque des populations
Axe 2 : Surveillance et prévision des crues et des inondations	Améliorer l'anticipation de la survenue d'une crue
Axe 3 : Alerte et gestion de crise	Améliorer le système d'alerte des populations et leur préparation aux événements majeurs
Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	Rendre systématique la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme type SCOT et PLU
Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	Diminuer la vulnérabilité des enjeux en zone inondable (habitations, activités économiques et bâtiments publics)
Axe 6 : Ralentissement dynamique des écoulements	Intervenir sur l'écoulement du cours d'eau afin de retenir autant que possible l'eau à l'amont et ralentir sa vitesse en cas de crue
Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique	Sécuriser, réhausser ou créer de nouveaux ouvrages de protection
Axe 8 : Qualité des milieux	Améliorer la qualité du cours d'eau et des zones humides

Tableau 1 : Tableau illustrant l'objectif de chaque axe de travail du programme d'études préalables du PEP Giessen-Lièpvrette (SDEA).

Le programme d'actions présenté dans le cadre du PEP Giessen-Lièpvrette reflète les attentes des acteurs locaux. Il s'agit de déployer un second programme apportant des solutions concrètes et permettant également de travailler sur une amélioration sur le moyen/long terme de la qualité des milieux aquatiques. Les actions inscrites au programme doivent être en cohérence et aider à l'atteinte des objectifs de bon état des eaux fixés par le SDAGE Rhin Meuse.

L'objectif n'est pas de « faire à la place de » mais bien d'accompagner les élus et les acteurs de la gestion du risque dans la définition et la mise en œuvre de la stratégie de gestion des inondations pour le bassin versant du Giessen-Lièpvrette. C'est pourquoi la concertation sera largement utilisée tout au long de la démarche afin de co-construire la stratégie du futur PAPI complet et d'obtenir l'adhésion et la mobilisation du plus grand nombre.

B. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE LA CONCERTATION PREALABLE

Conformément aux cahiers des charges PAPI 3 2023, le projet du PEP du Giessen-Lièpvrette est soumis à une évaluation environnementale. Dans cette perspective et afin d'adapter le projet au mieux à la réalité du terrain, le SDEA a fait le choix d'organiser une concertation préalable au titre de l'article L. 121-15-1 articles L. 121-15-1 et L. 121-16 du Code de l'Environnement.

i. Les objectifs de la concertation

Organisée pendant une durée de quatre semaines, du 15 septembre au 16 novembre 2025 inclus, cette concertation avait pour objectif :

- d'assurer l'information du public sur le projet ;
- de discuter de l'opportunité, des objectifs et des principales orientations du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Giessen-Lièpvrette ;
- de recueillir des avis sur les pistes d'amélioration du projet ;
- de recueillir les attentes locales ;
- de comprendre les usages et pratiques liés à la Giessen-Lièpvrette ;
- de mesurer le niveau de connaissances du grand public sur le risque d'inondation ;
- de recueillir sur les supports de communication à privilégier ;
- de faire connaître les décisions prises sur le projet.

ii. Les outils d'information du public

L'annonce de la concertation a été effectuée 15 jours avant son commencement, sur le **site internet du SDEA**, sur les **réseaux sociaux du SDEA**, par **affichage en mairies** des communes du bassin versant et à plus grande échelle dans certaines communes (panneaux d'affichages, ...

Un article a été dédié à cette concertation dans la **presse locale (DNA)** (Cf. : Extrait de l'article DNA portant sur la concertation préalable du PEP Giessen-Lièpvrette. (DNA, 2025)).

Centre-Alsace

Une consultation des habitants pour prévenir les inondations

Les habitants du bassin-versant Giessen-Liepvrette sont invités à donner leur avis sur un nouveau plan de prévention des inondations. Avec le réchauffement climatique, les risques sont en effet plus importants qu'avant, comme l'ont montré les récentes inondations meurtrières en Allemagne, Belgique et Espagne.

Françoise Marissal – 24 oct. 2025 à 06:00 | mis à jour le 27 oct. 2025 à 22:29 – Temps de lecture : 3 min



Figure 6 : Extrait de l'article DNA portant sur la concertation préalable du PEP Giessen-Liepvrette. (DNA, 2025)

- **Le page de site internet dédiée**



Concertation Préalable Volontaire

Conformément aux cahiers des charges PAPI 3 2023, le projet du PEP est soumis à une évaluation environnementale. Dans cette perspective et afin d'adapter le projet au mieux à la réalité du terrain, **le SDEA a fait le choix d'organiser une concertation préalable** au titre de l'article L. 121-15-1 articles L. 121-15-1 et L. 121-16 du Code de l'Environnement.

Organisée pendant une durée de deux mois, **du 15 septembre au 16 novembre 2025** inclus, cette concertation a pour objectif :

- d'assurer l'information du public sur le projet ;
- de discuter de l'opportunité, des objectifs et des principales orientations du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) 2 Giessen-Lièpvrette
- de recueillir des avis sur les pistes d'amélioration du projet ;
- de recueillir les attentes locales ;
- de comprendre les usages et pratiques liés au Giessen, à la Lièpvrette et à leur affluents ;
- de mesurer le niveau de connaissances du grand public sur le risque d'inondation ;
- de recueillir sur les supports de communication à privilégier ;
- de faire connaître les décisions prises sur le projet.

→ [Je participe à la concertation du public du PEP Giessen-Lièpvrette](#)

Documents

→ [Déclaration d'intention du Programme d'Etudes Préalable \(PEP\) au Programme d'Actions de Prévention des Inondations \(PAPI\) du bassin versant Giessen-Lièpvrette](#)

Figure 7 : Extraits de la page dédiée au PEP Giessen-Lièpvrette sur le site internet du SDEA. (SDEA, 2025)

- **L'avis de concertation**



l'Eau, votre service public

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE

Programme d'Actions de Prévention des Inondations
(PAPI) du Giessen-Lièpvrette

15 septembre au 16 novembre 2025



Inondations de 1919 sur la commune de Sainte-Croix-aux-Mines - © Archives municipales de Sainte-Marie-aux-Mines

En décembre 1919, des inondations ont durement touché le bassin versant de la Lièpvrette. Pour répondre à ses problématiques d'inondation, un premier PAPI Giessen Lièpvrette a été élaboré et aura permis d'enclencher une dynamique à l'échelle du bassin en matière de culture du risque et d'amélioration de la résilience face au risque inondation.

Aujourd'hui, les élus du territoire portent la volonté d'élaborer un Programme d'Etudes Préalables (PEP) au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) en vue de définir un plan d'action plus ambitieux pour la protection des populations. Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) à, en effet, pour finalité de réduire les conséquences dommageables des inondations sur la santé humaine, les biens, les activités économiques, l'environnement sur le bassin versant du Giessen-Lièpvrette.

OBJET DE LA CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE
 Cette concertation a pour objet d'assurer l'information du public, de discuter de l'opportunité, des objectifs et des principales orientations du Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) 2 Giessen-Lièpvrette.

ORGANISATION DE LA CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE
 Il a été décidé de s'engager dans une concertation préalable en application de l'article **L. 121-15-1 du Code de l'environnement**. Cette concertation respectera les conditions fixées aux articles **L. 121-15-1 et L. 121-16 du Code de l'environnement**.

DUREE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE
 Cette concertation se déroulera du **15 septembre au 16 novembre 2025**.

MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE
 Un questionnaire disponible à cette adresse <https://linkcuts.org/5uar1i0h> ou sur www.sdea.fr permettra de consulter le projet, déposer des avis et de poser des questions sur le projet du **15 septembre au 16 novembre 2025**. Des flyers seront également mis à disposition du public dans les mairies des 34 communes situées sur le périmètre du PAPI 2 Giessen-Lièpvrette.

SUITE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE
 A l'issue de la concertation préalable volontaire, le SDEA disposera d'un délai d'un mois pour rendre son bilan qui prendra en compte l'ensemble des contributions, avis et questions formulés au cours de la concertation.
 Pour plus d'informations rendez-vous sur : www.sdea.fr

Pour participer à la concertation, scannez le QR code :



Figure 8 : Avis de concertation préalable volontaire du PEP Giessen-Lièpvrette (SDEA).

- Le flyer
-

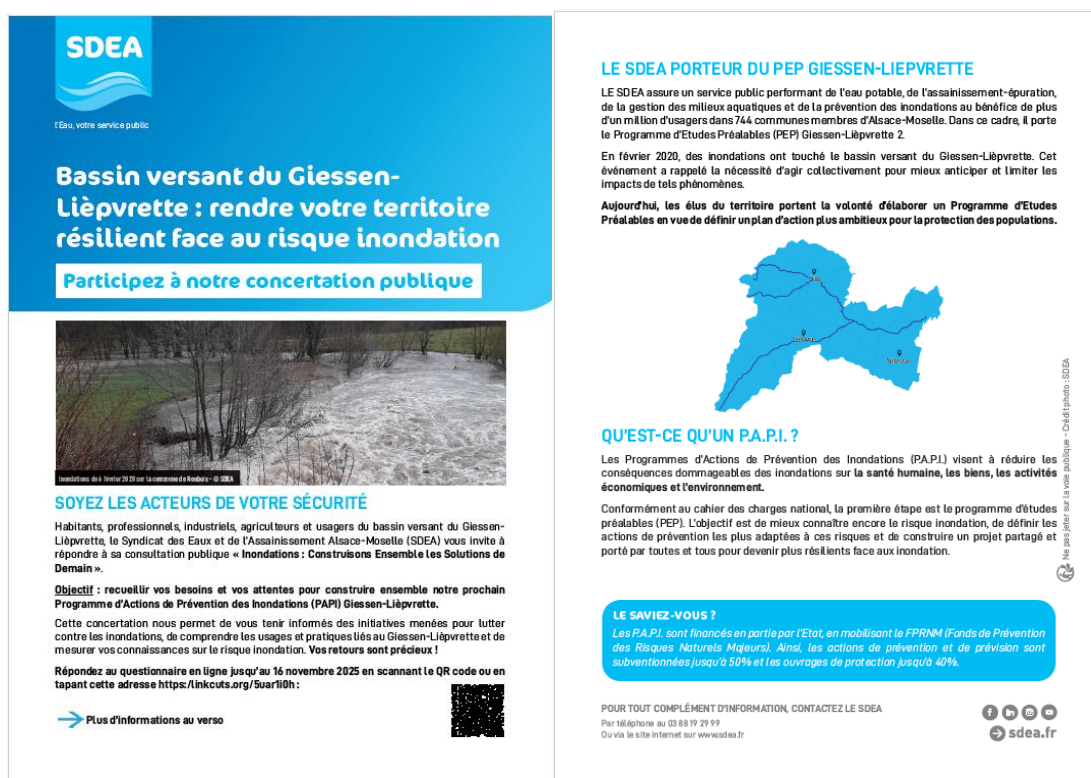


Figure 9 : Flyer de concertation préalable volontaire du PEP Giessen-Lièpvrette (SDEA).

iii. Les modalités de participation

Tout au long de la concertation préalable, le public a formulé ses avis, questions, propositions via un **formulaire de contribution** disponible par QR Code :

- sur la page dédiée au PEP Giessen-Lièpvrette sur le **site internet** du SDEA : <https://sdea.fr/index.php/fr/l-eau/les-inondations/pep-Giessen-Lièpvrette>
- sur les **flyers**
- sur les **avis de concertation**



Figure 10 : QR code permettant d'accéder au formulaire de contribution de la concertation (SDEA).

Rendre le bassin versant du Giessen-Lièpvrette résilient face au risque inondation

80

Habitants, professionnels, industriels, agriculteurs et usagers du bassin versant du Giessen-Lièpvrette, le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) vous invite à répondre à sa consultation publique « Inondations : Construisons Ensemble les Solutions de Demain ». Objectif : recueillir vos besoins et vos attentes pour construire ensemble notre prochain Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Giessen-Lièpvrette.

Cette concertation nous permet de vous tenir informés des initiatives menées pour lutter contre les inondations, de comprendre les usages et pratiques liés au Giessen-Lièpvrette et de mesurer vos connaissances sur le risque inondation. Vos retours sont précieux ! Répondez au questionnaire en ligne jusqu'au 16 novembre 2025 :

Section 1

Pour mieux vous connaître

1. Vous êtes : *

☐ Un homme

☐ Une femme

☐ Ne souhaite pas se prononcer

2. Quel est votre âge ? *

☐ Moins de 15 ans

☐ Entre 15 et 29 ans

Figure 11 : Extraits du formulaire de contribution de la concertation (SDEA).

iv. Quelques chiffres clés

- 24 personnes ont participé au questionnaire,
- 35 interactions sur LinkedIn,
- 6 republications sur LinkedIn
- 21 interactions sur Facebook,
- 5 republications sur Facebook

II. BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

A. ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

i. Consensus sur le caractère impactant des inondations et la nécessité de se doter de protection contre les inondations

Parmi les 24 participants à la concertation, **38% d'entre-deux ont répondu avoir déjà été indirectement ou directement concernés par une inondation**, que ce soit dans le cadre de leur emploi, leurs déplacements ou leurs habitations. Paradoxalement, **75% des participants indiquent n'avoir jamais été informés sur le risque inondation dans leur commune.**

La concertation a mis en avant un certain caractère impactant des inondations sur le quotidien des habitants. Les différents événements, sont ancrés dans les mémoires et les témoignages, sont une **source de préoccupation.**

Principales contributions :

- « *Isolement. Envahissement par les eaux. Blocage* »
- « *Terrain inondé, eau dans le garage* »
- « *Cave inondée en 1957* »
- « *Nettoyage des rues et des bâtiments inondés* »
- « *Les ponts permettant de rejoindre Sélestat ou Ste Marie aux Mines impraticables* »

Les différents témoignages illustrent un consensus sur la nécessité de protection contre les inondations. Certains participants sont à la recherche de solutions individuelles, d'une meilleure sensibilisation aussi tandis que d'autres attendent une meilleure prise en compte du risque inondation dans l'aménagement du territoire.

Principales contributions :

- « *Un clapet anti-retour au niveau de la buse passant sous la départementale* »
- « *Entretien des infrastructures existantes* »
- « *1/ Former, Informer, Sensibiliser à tous les niveaux scolaires et municipaux 2/ contribuer aux financements de manière progressive selon les moyens financiers de chacun (principe de l'équité), 3/ Etablir un Diagnostic Géo Social de Territoire globalisant l'ensemble des vulnérabilités climatologies-écologiques dont la prévention des inondations (avec les autres aléas climats-écologiques du territoire). »*
- « *Un plan d'aménagement sérieux, qui prenne en compte plus systématiquement les risques d'inondation* »

ii. Un débat orienté selon les usages

Si la concertation a mis en avant un consensus sur la nécessité de réduire les impacts des inondations, les contributions ont mis l'accent sur des problématiques spécifiques selon les usages du territoire. **Ainsi, les riverains ont soulevé les questions d'entretiens du cours d'eau** et pensent qu'un nettoyage régulier serait nécessaire à son bon fonctionnement.

Principales contributions :

- « Manque entretien du lit de la Liepvrette »
- « Renaturation des cours d'eau et effacement des ouvrages »
- « Nettoyer les berges annuellement et draguer les cours d'eau comme le faisait nos anciens »

30% des participants ayant déclaré pratiquer des loisirs au bord de la Giessen-Liepvrette (randonnée, vélo...) ont soulevé plusieurs questions notamment sur **la qualité dégradée de l'eau**.

iii. Une concertation permettant de recueillir les attentes locales

Au-delà des éléments évoqués ci-dessus, **54% des participants** soulèvent également le besoin de **mise en place d'un système d'information et d'alerte en cas de crue** et s'interrogent sur les solutions amont permettant d'éviter que l'eau arrive trop vite dans le cours d'eau. Dans ce cadre, certains mettent en avant **la renaturation des cours d'eau et la limitation de l'urbanisation dans les lits majeurs et la préservation des zones humides**.

Principales contributions :

- « Arrêter d'urbaniser dans les lits majeurs et de combler des zones humides »
- « Renaturation des cours d'eau et effacement des ouvrages »

iv. Préférences en matière d'opérations de sensibilisation

Cette concertation a également permis aux participants de se prononcer sur leurs préférences en matière de :

- Moyens/canaux de sensibilisation ;
- Contenu/thématiques à aborder lors de campagnes de sensibilisation.

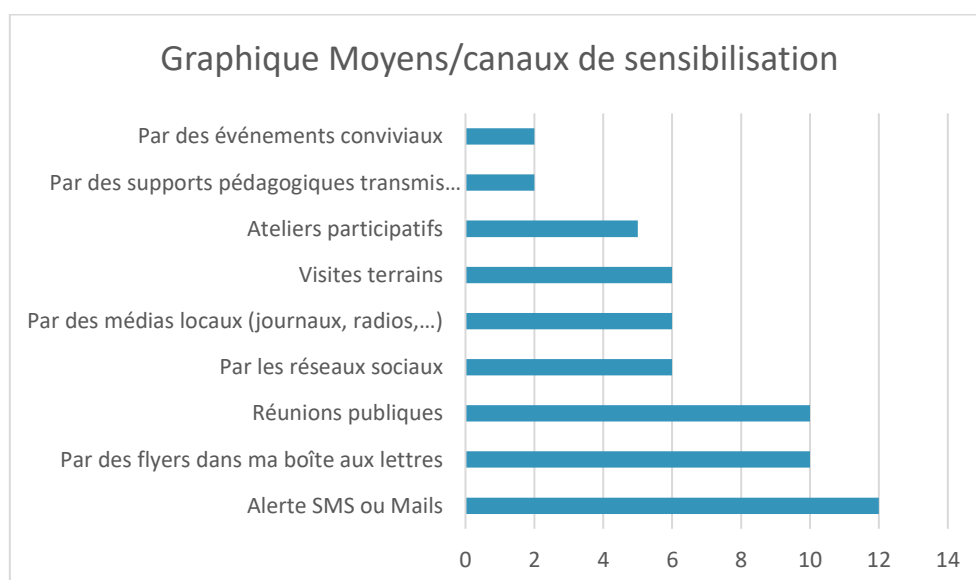


Figure 12 : Réponses obtenues à la question suivante : Comment souhaitez-vous être informé sur les risques d'inondation et leur prévention ?

Ainsi, **les réunions publiques et les supports papiers distribués dans les boîtes aux lettres apparaissent comme les canaux de communication privilégiés** par participants pour apporter de la connaissance sur le risque inondation.

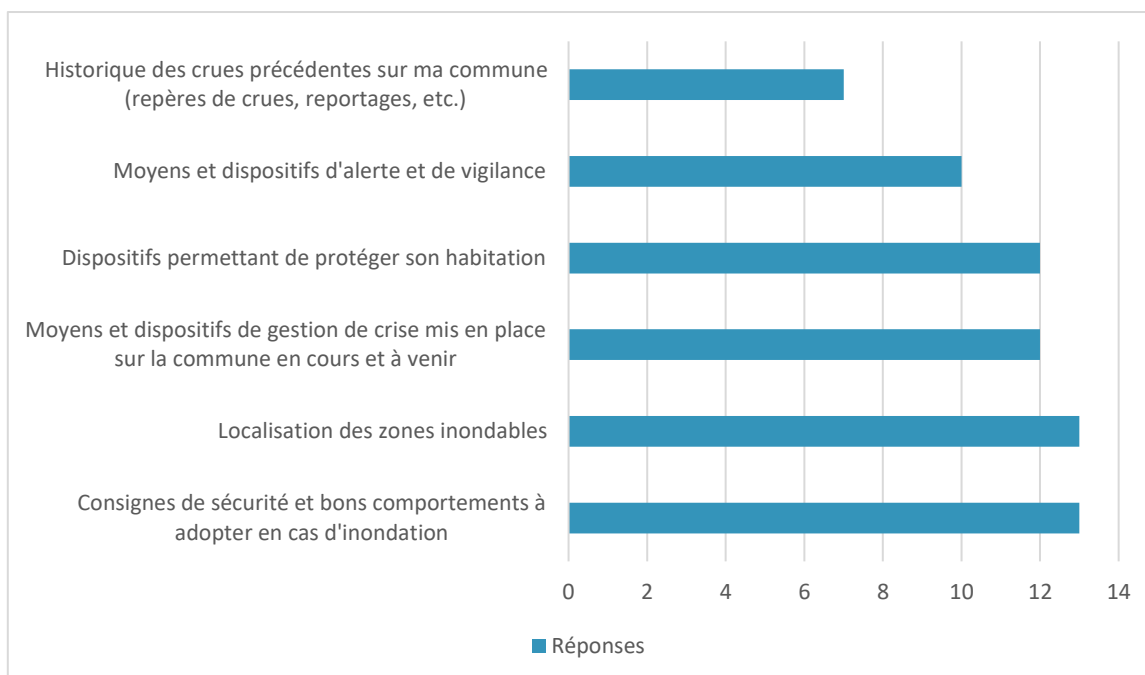


Figure 13 : Réponses obtenues à la question suivante : Sur quel(s) sujet(s) souhaiteriez-vous obtenir des informations en priorité ?

Deux thématiques ont également suscité un intérêt plus important que les autres :

- **Localisation des zones inondables ;**
- **Consignes de sécurité et bons comportements à adopter en cas d'inondation.**

B. BILAN ET SUITES A DONNER A LA CONSULTATION

Le PEP Giessen-Lièpvrette, en particulier dans le choix de grandes orientations stratégiques, est le fruit d'une concertation avec l'ensemble des communes (**Cf. pièce 1 - gouvernance**) et populations concernées.

La participation du public à cette première concertation apparaît très faible. Les contributions s'élèvent à 24 personnes par le biais du formulaire de participation disponible sur le site internet du SDEA et les différents supports de concertation. Si les contributions sont faibles, la communication accompagnant la démarche a été significative. **Il est donc à supposer que cette thématique n'a pas suscité d'observations ou d'intérêts particuliers.**

Il ne serait ainsi pas représentatif et pertinent d'extrapoler des conclusions des quelques remarques émises à l'ensemble du territoire concerné. Il est judicieux de noter qu'**aucune remarque ne remet en cause la démarche du PEP de la Giessen-Lièpvrette.**

i. Réponses aux questions soulevées dans le cadre de la concertation

Cette concertation permet de souligner principalement l'intérêt des participants quant à la connaissance des zones inondables et la nécessité de la mise en place de consignes de sécurité et bons comportements à adopter en cas d'inondation. **La stratégie mise en œuvre dans le cadre du PEP de la Giessen-Lièpvrette visera à répondre à ces problématiques et préoccupations rencontrées sur le bassin versant** en proposant des actions de sensibilisation, des actions de réduction de la vulnérabilité et des actions d'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme pour réduire les risques (Cf. Figure 5: Illustrations des 8 axes qui composent le programme d'études préalables du Giessen-Lièpvrette (SDEA).

- **Etudes d'aménagement pour réduire les risques**

Pour ce faire, plusieurs études seront menées pour **permettre de définir une véritable stratégie de réduction de la vulnérabilité** concertée et partagée par les acteurs du territoire. Ces études contiendront notamment la simulation d'une crue exceptionnelle sur le bassin versant du Giessen-Lièpvrette et l'identification de potentiels aménagements en amont pour limiter les inondations.

- **Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens (ex. protéger mon logement)**

Les opérations de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens visant à garantir la sécurité des personnes, réduire les pertes matérielles et réduire le délai de retour à la normale après une inondation seront également inscrites au programme du PEP Giessen-Lièpvrette.

Le principe de ces actions est de proposer aux habitants, entreprises, gestionnaires de réseaux (assainissement, pluvial, électricité, télécommunication) et de bâtiments publics situés en zone inondable de **bénéficier d'un diagnostic de vulnérabilité gratuit (Cf. Action A5-1)** permettant :

- D'identifier les points sensibles ;
- De définir les mesures existantes pour diminuer les dégâts éventuels ;

- D'évaluer le coût des mesures à mettre en œuvre par ordre de priorité pour sécuriser l'habitation ou le bâtiment industriel.

Grâce à ce diagnostic, les particuliers et entrepreneurs détiennent les solutions permettant d'améliorer leur protection et celle de leurs biens en cas d'inondation. Ces solutions prescrites prendront la forme d'un rapport qui contient :

- une synthèse sur l'exposition du bâti au risque inondation (définition du risque inondation, ...) et évalue les dommages potentiels à travers la caractérisation de la vulnérabilité de l'habitat (points sensibles, conséquences et estimation du coût de remise en état) ;
- un plan de l'habitation récapitule les divers points sensibles de la maison ;
- des préconisations de mesures de réduction de la vulnérabilité chiffrées et priorisées (priorité 1 « sécurité des personnes », priorité 2 « recommandé », priorité 3 « à envisager lors de gros travaux ») avec un focus sur les financements possibles (RPVPAPI).

Les bénéficiaires pour lesquels des travaux ont été identifiés par le diagnostic, pourront être accompagnés dans le montage du dossier de subvention, le choix des entreprises compétentes et les points de vigilance en phase travaux.

A la demande des bénéficiaires de diagnostics via la réalisation de dossier de subvention, les travaux prescrits dans le cadre des diagnostics peuvent bénéficier d'aides. Les mesures éligibles seront précisées dans les rapports de diagnostics.

Pour les habitations, les aides sont plafonnées à 80% des 10% de la valeur vénale ou estimée du bien (Cf. Action A5-21).

Pour les biens d'activités professionnelles de moins de 20 salariés, les aides sont plafonnées à 20% des 10% de la valeur vénale ou estimée du bien (Cf. Action A5-22).

Pour les biens d'activités professionnelles de moins de 20 salariés, les aides sont plafonnées à 20% des 10% de la valeur vénale ou estimée du bien (Cf. Action A5-23).

• **Entretien des cours d'eau et de la qualité des milieux aquatiques**

Le programme d'actions de prévention des inondations du Giessen-Lièpvrette est soumis à une évaluation environnementale. L'évaluation environnementale est un processus visant à intégrer l'environnement dans l'élaboration d'un projet et ce dès les phases amont de réflexions. **Elle permettra de rendre compte des effets potentiels ou avérés sur l'environnement du programme et de justifier les choix auprès du public.**

Dans l'exercice de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), le SDEA peut prescrire ou exécuter des travaux présentant un caractère d'urgence ou d'intérêt général, en cas de manquement au devoir d'entretien régulier du propriétaire. Ces travaux peuvent alors être pris en charge par la collectivité. Cette substitution au propriétaire défaillant est mise en œuvre dans un Plan de Gestion à l'échelle du bassin versant regroupant des opérations d'entretien régulier. Ce plan doit être approuvé

par Arrêté Préfectoral sous couvert d'une Déclaration d'Intérêt Général afin de légitimer une dépense publique dans le domaine privé. Ces travaux d'entretien s'inscrivent dans le cadre réglementaire défini par les articles L.215-14 et R.215-2 du Code de l'Environnement, présentés ci-après.

- L.215-14 : « L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives. »
- R.215-2 : « L'entretien régulier du cours d'eau en vertu de l'article L. 215-14 est assuré par le seul recours à l'une ou plusieurs des opérations prévues par ledit article et au faucardage localisé ainsi qu'aux anciens règlements et usages locaux relatifs à l'entretien des milieux aquatiques qui satisfont aux conditions prévues par l'article L. 215-15-1, et sous réserve que le déplacement ou l'enlèvement localisé de sédiments auquel il est le cas échéant procédé n'ait pas pour effet de modifier sensiblement le profil en long et en travers du lit mineur. »

Le niveau et le type d'entretien sont adaptés aux enjeux concernés. Suivant que le tronçon du cours d'eau se situe en zone urbaine/ agricole ou naturelle, la présence ou l'absence d'enjeux ou d'usages spécifiques, l'entretien ne sera pas mené de la même façon. Par exemple, la gestion urbaine est conçue en considérant les enjeux forts pour la protection des personnes et des biens face aux inondations. L'entretien consistera à intervenir sur les axes suivants :

- Garantir le maintien de l'écoulement de l'eau en crue ordinaire ;
- Limiter les facteurs d'érosion tels que le basculement d'arbres ou les embâcles générant des courants préférentiels ;
- Maintenir un aspect paysager se traduisant par aspect jardiné « propre » inspirant le respect de la population.

Par conséquent, les arbres menaçant de tomber, vieillissants ou en mauvais état sanitaire seront coupés. Les embâcles le nécessitant seront systématiquement retirés des cours d'eau.

• **Prévision des crues et système d'alerte à la population**

Le PEP du Giessen-Lièpvrette prévoit, dans son Action A3-1, une action dédiée à la sensibilisation des maires à la gestion de crise en cas d'inondation. L'objectif de cette action est, entre autres, de **faire connaître aux communes soumises au risque inondation les systèmes d'alerte à la population existants** (dont les systèmes d'alerte basés sur l'utilisation d'alerte sms) en mettant en avant leurs avantages et inconvénients pour faciliter le choix des élus.

En attendant la mise en place de tels systèmes d'alerte, ils existent déjà des moyens de surveillance et de prévision du phénomène inondation.

En France, la vigilance météorologique est assurée par Météo France (<https://vigilance.meteofrance.fr/fr>). Une « **carte de vigilance météorologique** » est réalisée et actualisée plusieurs fois par jour, elle permet d'identifier, le cas échéant, des phénomènes dangereux susceptibles de survenir dans les 24 h, sous la forme de pictogramme.

Le niveau de vigilance est représenté par un code couleur appliqué aux départements concernés selon le code couleur vert, jaune, orange, rouge, du risque le plus faible au plus élevé. Le cas échéant, des bulletins sont produits en complément pour apporter des informations utiles sur la chronologie du phénomène, la localisation, les conséquences possibles, les conseils comportementaux donnés par les autorités.

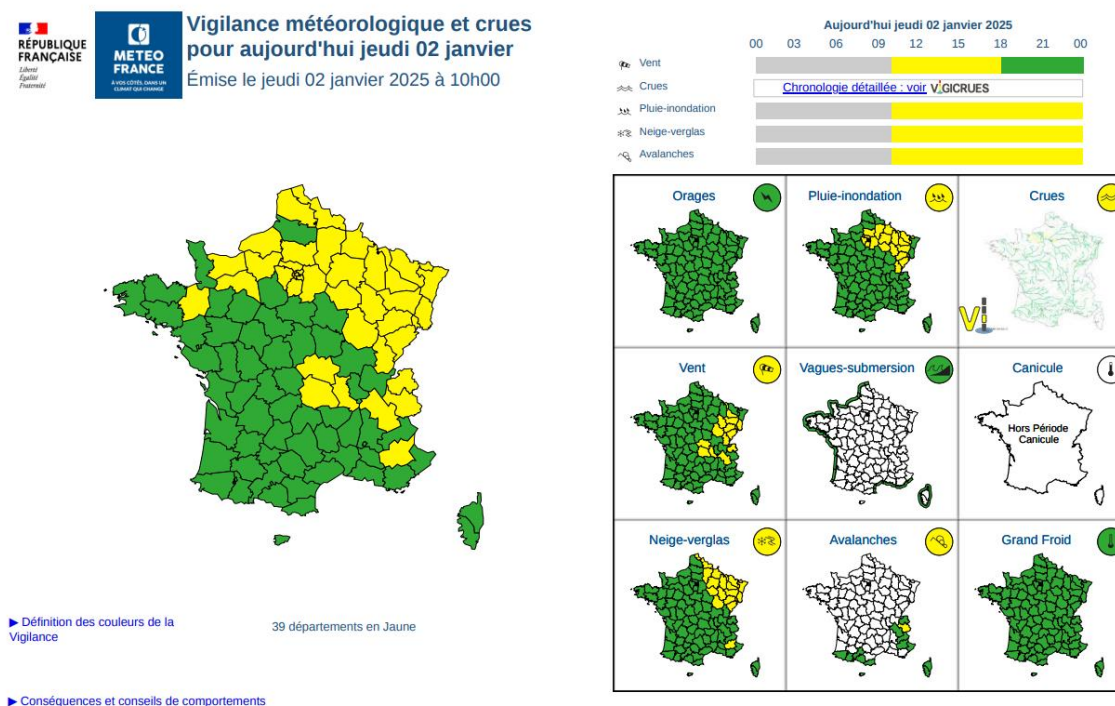


Figure 14 : Exemple de carte de vigilance météorologique (Météo France).

En complément la Vigilance météorologique, Météo-France et le réseau Vigicrues du ministère de la Transition écologique ont créé deux outils d'avertissement spécifiques pour répondre aux besoins locaux de gestion de crise (<https://apic-vigicruesflash.fr/>) :

- **APIC (Avertissement pluies intenses à l'échelle des communes)**, proposé par Météo-France, vous avertit lorsque les précipitations en cours à l'échelle des communes.

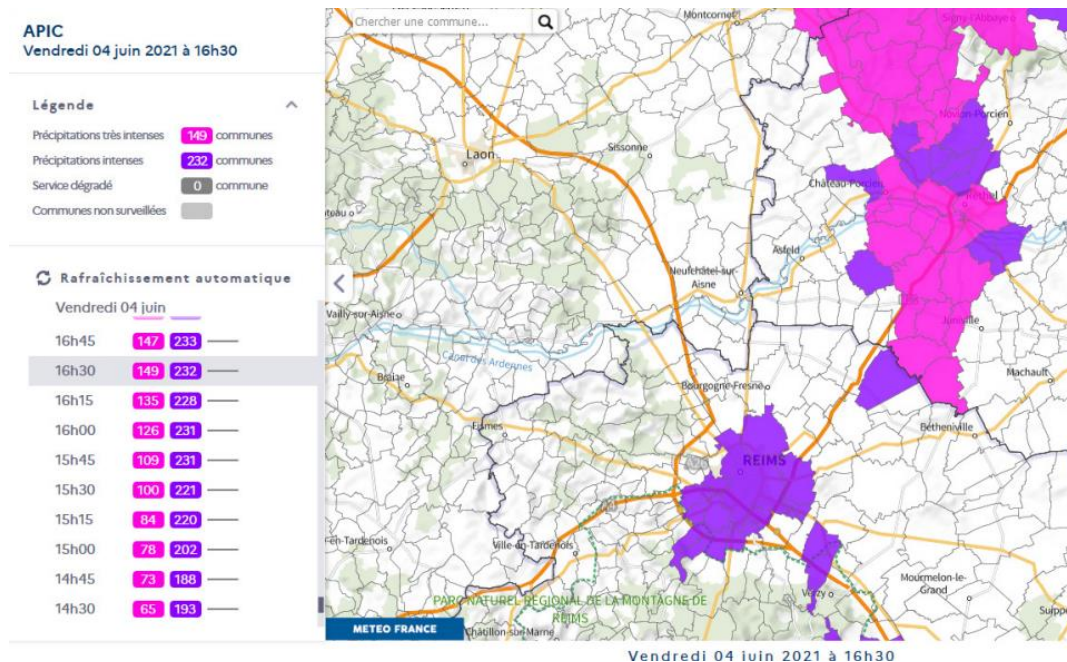


Figure 15 : Exemple de l'interface d'APIC (Météo France).

- **Vigicrues Flash**, proposé par le réseau Vigicrues, vous avertit d'un risque de crues soudaines à l'échelle de votre commune.

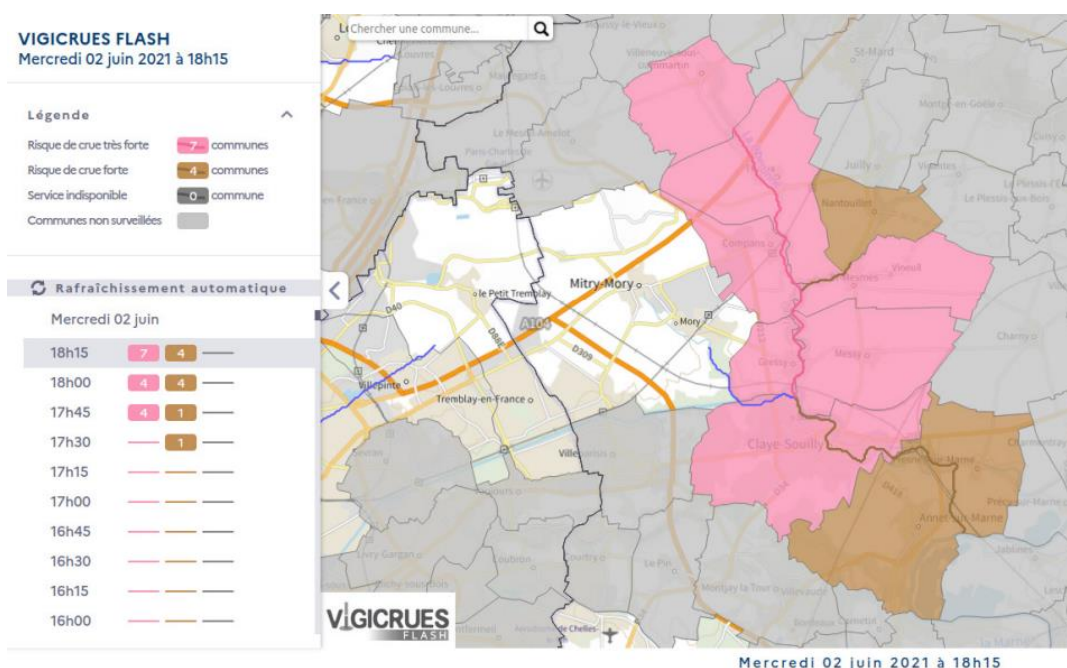


Figure 16: Exemple de l'interface Vigicrues Flash (Vigicrues).

Dans le cadre de l'axe 2 du programme PEP, **des actions de sensibilisation à l'utilisation de ces outils seront proposées** et l'opportunité d'installer des outils de surveillance complémentaires sera étudiée (Cf. Actions A2-1 et A2-2).

- **Les actions de sensibilisation et Préférences en matière de canaux de sensibilisation**

Dans le cadre du PEP du Giessen-Lièpvrette, la stratégie de sensibilisation portera sur la compréhension du fonctionnement naturel des cours d'eau, le rôle des crues et la gestion du risque associé. L'idée étant de reconnecter les habitants avec la place des rivières dans le paysage et de susciter leur intérêt pour cette thématique afin de promouvoir les réflexes à adopter en cas d'inondation et d'inciter des modifications comportementales.

Les réponses obtenues lors des sondages constitueront le socle méthodologique appliqué lors des campagnes de sensibilisation (Cf. Axe 1).

Sans se limiter, les opérations de communication pourront prendre les formes suivantes :

- **Participation et organisation à des événements de sensibilisation** (ateliers, réunions publiques, commémorations, salons...)
- **Réalisation et diffusion de supports physiques et numériques de sensibilisation** qui pourront prendre diverses formes : plaquettes, panneaux, roll up de communication, vidéos, maquettes, jeux éducatifs...
- **Création et alimentation d'une page internet et de post réseaux sociaux** présentant les différentes actions menées dans le programme.

Au niveau de contenu de ces campagnes de sensibilisation, l'accent sera mis sur la connaissance du risque inondation (fonctionnement du cours d'eau, localisation des zones inondables...) et les dispositifs permettant d'anticiper les phénomènes, système de prévision et surveillance des crues, opération de réduction de la vulnérabilité (Opération Pieds au sec).

ii. Suites à donner à cette concertation

La mise en œuvre d'un programme d'actions de prévention contre les inondations n'est pas sans incidences (positives ou négatives) pour les divers acteurs du territoire (élus, agriculteurs, association de protection de la nature, etc...). Pour que le projet puisse se réaliser, il doit être partagé par tous. La concertation est donc une étape primordiale pour créer une dynamique avec les parties prenantes concernées. De la même manière, l'association de la population à la réflexion sur la manière de gérer les inondations sur le bassin de la Giessen-Lièpvrette est indispensable pour obtenir l'adhésion du public à la démarche PAPI en cours.

Aussi, la concertation et la consultation sur le projet de PAPI seront des éléments clé pour la réussite de la mise en œuvre du futur programme d'actions.

Dès les premières réflexions relatives à la définition de la stratégie et du programme d'actions, la démarche d'élaboration du PEP de la Giessen-Lièpvrette a sans cesse été enrichie des « remontées de terrain », de l'expérience et de la connaissance des populations, des usagers du bassin versant, des acteurs du territoire et des partenaires techniques et financiers.

Pour donner suite à la concertation préalable volontaire et aux décisions du Comité de Pilotage du PEP de la Giessen-Lièpvrette, **les enseignements tirés dans le cadre de ce bilan (Cf. page 15) seront intégrés au dossier d'élaboration du PEP de la Giessen-Lièpvrette qui sera instruit par les services de l'Etat.**

Cette concertation préalable volontaire constitue une première étape, puisque **d'autres démarches de concertation, consultation, information et communication régulières** seront largement utilisées tout au long du PEP afin de :

- impliquer les acteurs du territoire en vue de l'appropriation des enjeux de la gestion du risque inondation et de la pérennité des mesures au-delà du PAPI ;
- apporter au porteur de projet une connaissance fine des contextes agricoles, citoyens, socio-économiques, de développement économique, ect ;
- prendre en compte les enjeux d'un territoire et spécifiquement ceux liés aux domaines de compétences et de connaissance de chacun ;
- faire émerger les problématiques spécifiques non appréhendées par le porteur de projet en vue d'adapter les démarches et/ou projet d'aménagement du PAPI ;
- instaurer un climat de confiance entre les différentes parties prenantes d'un projet d'aménagement.

Ces démarches pourront prendre différentes formes :

- alimentation de la page internet du PEP ;
- création de post réseaux sociaux ;
- réunions publiques et ateliers ;
- questionnaires à remplir ;
- panel d'habitants convié aux réunions du groupe de travail ;
- accompagnement par un modérateur ;
- implication des élus locaux, des associations locales mais également les acteurs de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, de la préservation des milieux naturels, de l'agriculture, de la rénovation du bâti, etc. ;
- événements de sensibilisation (commémorations, salons, expositions...).

Un soin particulier sera donné à la prise en compte de ses avis.

III. ANNEXE

- **Formulaire de contribution à la concertation volontaire préalable du PEP de la Giessen-Lièpvrette**

Connaissez-vous la GEMAPI et ses implications ? – (1 réponse maximum)

Quel est le cours d'eau le plus proche de chez vous ? – (Question ouverte)

Quels atouts ce cours d'eau représente il pour vous ? – (Pas de limite de réponse)

Quelles sont vos 3 principales préoccupations liés à l'eau que vous observez sur votre territoire ? – (Pas de limite de réponse)

À l'heure actuelle, pratiquez-vous une ou plusieurs des activités suivantes sur ou en bord des cours d'eau ? – (Pas de limite de réponse)

Si vous pratiquez une ou plusieurs des activités, où pratiquez-vous ? au bord de quels cours d'eau ? – (Question ouverte)

Avez-vous déjà été confronté(e) à une inondation sur votre territoire ? – (1 réponse maximum)

Si oui, pouvez décrire brièvement l'impact sur vous ou votre quotidien ?

Comment avez-vous été informé du risque d'inondation sur votre commune ? – (1 réponse au maximum)

Pensez-vous que votre commune est suffisamment préparée au risque inondation ? – (1 réponse au maximum)

Avez-vous déjà entendu parler du PAPI (Programme d'action et de prévention contre les inondations) ? – (1 réponse au maximum)

Avez-vous pu bénéficier du PAPI, et si oui, comment ? – (1 réponse au maximum)

Avez-vous pu vous impliquer dans la mise en oeuvre du PAPI, et si oui comment ? – (1 réponse au maximum)

Avez-vous déjà entendu parler de Vigicrues ? - (1 réponse maximum)

Comment souhaitez-vous être informé sur les risques d'inondation et leur prévention ? - (pas de limite de réponses)

Avez-vous des remarques ou des questions complémentaires au sujet du PEP Giessen-Lièpvrette à adresser au SDEA ?

Vous êtes - (1 réponse maximum)

Quel est votre âge ? - (1 réponse maximum)

Quelle est votre catégorie socio-professionnelle ? (1 réponse maximum)

Dans quelle commune résidez-vous ?